



EVREUX

Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille de chaque scrutin,
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir ?

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription ou toute autre pièce avec photo valable uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité,
- Justificatif de domicile récent, à votre nom et prénom, toute quittance acquittée ou facture originale recto/verso doit être datée de moins de 3 mois quittance de loyer acquittée non manuscrite, électricité, téléphone fixe, etc.

Où s'adresser ?

- Soit à la Mairie de son domicile,
- Soit à la Mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti(e) aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,
- Soit à la Mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la Mairie de la commune où vous êtes assujetti(e) à la résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

À Evreux :

- **Service à la Population** : 02 32 31 52 23 / 02 32 31 91 11
- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- jeudi de 14h à 18h
- samedi matin de 9h à 12h hors vacances solaires.

→ **En Mairies Annexes**

- ❖ **La Madeleine** ☎ 02 32 31 52 26
- ❖ **Navarre** ☎ 02 32 31 52 07
- ❖ **Nétreville** ☎ 02 32 31 91 60
- ❖ **Saint-Michel** ☎ 02 32 31 88 73

Lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Samedi matin de 9h00 à 12h.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois.

- En ligne, sur le site **Service-public.fr**,
le lien est indiqué sur le site de votre mairie (www.evreux.fr),
- Par correspondance, en utilisant le formulaire cerfa n°12669*02,
disponible sur internet, en Mairie ou en Mairie-Annexe, accompagné des pièces
justificatives, citées au verso de ce document,
- Par un tiers, dûment mandaté muni d'une procuration accompagnée de sa pièce
d'identité : En confiant la carte nationale d'identité et le justificatif de domicile
ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété.

Cas particuliers :

Si vous êtes contribuables :

Pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e) pour la deuxième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Personne domiciliée chez un tiers :

Fournir un certificat d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant avec un justificatif personnel à l'adresse de l'hébergeant.

Attention :

L'inscription sur les listes électorales ne sera effective que si elle a lieu au minimum 6 semaines avant chaque scrutin.